

L'OPPOSITION EXIGE LA VÉRITÉ SUR LA DETTE DE LÉVIS ET FERA UNE PLAINTÉ À LA COMMISSION MUNICIPALE

Lévis, le jeudi 14 décembre 2023 - [À la suite de l'article d'Olivier Lemieux de Radio-Canada](#), M. Serge Bonin, conseiller municipal de Saint-Étienne et porte-parole de l'opposition à l'Hôtel de ville de Lévis, et M. Alexandre Fallu, conseiller municipal de Christ-Roi, demandent au maire Gilles Lehouillier et à la présidente du comité des finances, Isabelle Demers, de rendre des comptes et de dévoiler la vraie dette de Lévis. En effet, la transparence financière est essentielle pour garantir une saine gestion des affaires municipales. L'article soulève des questions cruciales quant à la situation réelle de la dette de Lévis, un sujet d'une importance capitale pour les ménages lévisiens.

La vérité d'abord et avant tout

L'équipe de l'opposition presse le maire Lehouillier et l'administration de fournir des informations précises, détaillées et à jour concernant la dette de notre ville. Les citoyens méritent une vision claire et exhaustive de cette situation financière, qui a une influence directe sur les politiques budgétaires et les investissements futurs.

« Nous avons fortement critiqué la hausse de taxes. La dette ne cesse d'augmenter et la population mérite de savoir toute la vérité sur la dette et les finances de la ville. Quelle est la vraie dette de Lévis? Quelle est la vraie projection pour l'an prochain? C'est inacceptable qu'une ville de l'ampleur de Lévis ne dévoile plus la projection de la dette lors de son budget et ne présente pas la mise à jour. Nous attendons avec impatience les réponses du maire Lehouillier. », affirme M. Bonin.

« Comment un conseiller municipal peut prendre une décision d'adopter un budget de plus de 400 M\$ sans avoir en mains la variation du compte de taxe dans chaque catégorie de taxation? Nous l'avons demandée à plusieurs reprises et ce sans obtenir de réponse en retour. La loi stipule qu'il faut au moins huit jours afin d'obtenir les documents essentiels au budget. Cette situation est inacceptable. », ajoute M. Fallu.

Une plainte sera déposée à la commission municipale du Québec

M. Bonin et M. Fallu sont très sensibles à la préservation de l'intégrité et de la transparence des affaires municipales. En conséquence, en raison d'inexactitudes dans la communication des données financières de la ville et du fait que les élus de l'opposition n'aient pas reçu l'ensemble de la documentation sur le budget au moins 8 jours avant l'adoption, tel qu'exigé par l'[article 474.2 de la Loi sur les cités et villes](#), une plainte sera déposée dans les prochains jours à la commission municipale du Québec.

-30-

Jonathan Tanguay

Directeur de cabinet

jtanguay@ville.levis.qc.ca; (418) 808-6908